



## Communiqué de presse

ECA/14/41

Pour diffusion immédiate

Luxembourg, le 23 septembre 2014

### L'aide apportée par l'UE à la suite du tremblement de terre en Haïti a été bien planifiée, mais elle n'a pas été mise en œuvre de manière suffisamment efficace, selon l'auditeur externe de l'UE

Dans un rapport spécial publié ce jour, la Cour des comptes européenne révèle, que l'aide à la réhabilitation apportée par l'UE à la suite du tremblement de terre de 2010 en Haïti a été globalement bien planifiée et qu'elle a permis de répondre aux principaux besoins du pays. Toutefois, la mise en œuvre des programmes n'a pas été suffisamment efficace et l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement n'ont pas été suffisamment liés.

Selon Hans Gustaf Wessberg, Membre de la Cour responsable du rapport «*Dans le cadre des efforts déployés pour soutenir la réhabilitation et fournir rapidement une aide, la Commission européenne et les autres donateurs ont dû relever de lourds défis, l'aide devant être gérée en partenariat avec des autorités nationales chancelantes de manière à encourager l'appropriation et à contribuer à l'émergence d'un gouvernement qui fonctionne. La Commission a recensé les besoins prioritaires en matière de réhabilitation et y a répondu. Elle a également adopté une stratégie de coopération cohérente et réparti les tâches avec les autres donateurs de manière appropriée. La Commission a en outre continué à soutenir le développement socio-économique à long terme du pays. Néanmoins, elle aurait pu et dû assurer une mise en œuvre plus efficace de l'aide apportée par l'UE sur le terrain*».

L'auditeur externe de l'UE a constaté que dix des treize programmes examinés ont permis d'obtenir les réalisations prévues, ou le permettront probablement, quoique **tardivement dans presque tous les cas**. Pour trois programmes, dont le programme d'appui budgétaire général du 10<sup>e</sup> FED, **les progrès réalisés ont été limités**. Même si elle était bien consciente de la difficulté de la situation, la Commission n'a pas géré de manière satisfaisante certains risques majeurs pesant sur la mise en œuvre de ses programmes et sur la réalisation de leurs objectifs. Le suivi des programmes était fondé sur un cadre approprié, mais la Commission et le Service européen pour l'action extérieure n'ont pas agi en temps opportun pour accroître les ressources de la délégation de l'UE en Haïti, qui n'avait guère la capacité de réaliser des visites sur place. Cela aurait été particulièrement utile dans une situation évoluant rapidement.

Haïti est l'un des états les plus fragiles au monde, et le tremblement de terre qui a frappé le pays le 12 janvier 2010 a fortement aggravé la situation. En mars 2010, 55 donateurs se sont engagés à verser 5,37 milliards d'USD au titre de l'aide à la réhabilitation et de l'aide au développement pour la période 2010-2012, et 2,96 milliards d'USD pour l'année 2013 et au delà. L'UE était l'un des principaux donateurs. Elle s'est engagée à apporter une contribution totale de 1,23 milliard d'euros.

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site [www.eca.europa.eu](http://www.eca.europa.eu).

## ECA Press

Damijan Fišer – Attaché de presse

12, rue Alcide De Gasperi – 1615 Luxembourg – LUXEMBOURG

Tél. +352 4398 45410 Mobile +352 621 552224

Courriel: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu) @EUAuditorsECA YouTube: EUAuditorsECA [www.eca.europa.eu](http://www.eca.europa.eu)

## Remarques à l'intention des journalistes

Les rapports spéciaux de la Cour des comptes européenne, publiés tout au long de l'année, présentent les résultats d'audits sélectionnés portant sur des domaines spécifiques du budget de l'UE ou sur des questions de gestion particulières.

Dans ce rapport spécial (n° 13/2014) intitulé «**L'aide à la réhabilitation apportée par l'UE à la suite du tremblement de terre en Haïti**», la Cour a examiné si l'aide à la réhabilitation du pays apportée par l'UE avait été bien planifiée et mise en œuvre et si la Commission européenne avait fait en sorte que l'aide d'urgence, les mesures de réhabilitation et l'aide au développement soient liées de manière satisfaisante.

Le 12 juillet 2010, alors qu'Haïti ne s'était pas encore entièrement rétabli des effets des tempêtes de 2008, un tremblement de terre d'une magnitude de 7,0 sur l'échelle de Richter a frappé la capitale et ses alentours, faisant de nombreuses victimes humaines et provoquant des dégâts considérables. Environ 230 000 personnes ont perdu la vie et quelque 300 000 autres ont été blessées. Le séisme a en outre laissé environ 1,3 million de personnes sans toit à Port-au-Prince, et plus de 500 000 personnes ont fui la zone sinistrée pour se réfugier dans le reste du pays. Les conditions sanitaires déplorables, qui se sont fortement aggravées après le tremblement de terre, ont favorisé l'émergence d'une épidémie de choléra. Les principaux besoins en matière de réhabilitation concernaient le logement et la réhabilitation urbaine, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, la santé, la sécurité alimentaire et l'éducation. Malgré le caractère colossal de l'aide financière et de l'effort international, le nombre de personnes qui vivaient toujours sous des tentes à la fin de 2013 est estimé à 210 000.

L'auditeur externe de l'UE a constaté que bien que la Commission ait fait quelque effort, l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement n'étaient pas suffisamment liés. La Commission a utilisé avec souplesse toute une série d'instruments complémentaires et a conçu différents programmes de réhabilitation pour établir un lien entre celle-ci, l'aide d'urgence et le développement. Toutefois, la DG ECHO et EuropeAid ne disposaient pas d'une stratégie commune claire pour le pays, qui aurait permis d'optimiser les synergies et d'assurer une transition en douceur entre leurs activités respectives. La faiblesse de l'administration nationale et le manque d'engagement du gouvernement en faveur des réformes ont constitué des obstacles majeurs à une réhabilitation efficace et à la création de conditions favorables à un développement durable.

L'auditeur externe de l'UE formule les recommandations ci-après pour améliorer l'efficacité des opérations menées par la Commission dans un contexte postcatastrophe ou de situation de fragilité.

- La Commission devrait, dès le début des programmes et, le cas échéant, au cours de leur mise en œuvre, évaluer la probabilité et l'incidence potentielle des principaux risques pesant sur la réalisation des objectifs et prendre des mesures pour prévenir ou atténuer ces risques.
- EuropeAid et la DG ECHO devraient adopter une stratégie commune en matière de liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement, afin d'assurer une synergie efficace entre leurs activités respectives.
- Lorsqu'elle fournit un appui budgétaire, la Commission devrait, de manière coordonnée avec les autres donateurs:
  - a) fournir un appui suffisant au renforcement des capacités et privilégier les fonctions

essentielles en matière de gestion des finances publiques, y compris les mécanismes d'obligation de rendre compte et de lutte contre la corruption;

- b) soutenir l'élaboration en temps utile d'un programme approprié de réforme de la gestion des finances publiques;
  - c) prévoir, le cas échéant, des mesures à plus court terme pour protéger les fonds de l'UE contre le gaspillage, les pertes et l'inefficacité.
- Dans les cas de catastrophes naturelles ou autres, notamment celles qui affectent le fonctionnement de la délégation de l'UE, la Commission et le SEAE devraient mettre en place des procédures de continuité des activités prévoyant des dispositions pour le redéploiement du personnel d'intervention.